



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : [mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr)

Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 2023**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
037/2023	Aménagement du Bourg : fin des aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementale R.D 17 et R.D 2 et des rues Saint-Jean et du Minage – approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération	Approuvé
038/2023	Modification de la Régie de recettes de l'Église monolithe pour vendre des affiches et des magnets illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne	Approuvé
039/2023	Régie de recettes de l'Église monolithe – vente d'affiches et de magnets – détermination du prix de vente	Approuvé
040/2023	Mise en place d'un nouveau moyen de paiement à la régie municipale de recettes cérémonie de mariages à l'Église Monolithe	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Adjoint au Maire M. Xavier MAFFRE
---	---

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 22 juin 2023

Publié sur le site internet de la commune le 22 juin 2023 : Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 22/06/2023.

Le Maire,  
Charles AUDOIN.



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/06/2023

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. POUPEAU Daniel (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Mme CADIOT Clémence

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. MONTIGAUD Samuel.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Aménagement du Bourg : fin des Aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementales R.D 17 et R.D 2 et des rues Saint-Jean et du Minage – approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de poursuivre les aménagements paysager et de sécurisation des routes départementales 17 et 2, et des rues à l'intérieur du bourg.

Il propose, à l'intérieur du bourg, l'aménagement du bas de la rue Saint-Jean avec le passage du charretier, et l'achèvement de celui de la rue du Minage (portion entre la place Ludovic Trarieux et la place du Champ de Foire) avec la réfection du réseau d'eau pluviale.

En périphérie de bourg, il est proposé de renforcer la sécurité des piétons sur la route départementale 17 du carrefour de la rue Saint-Jean jusqu'à la sortie du village vers la commune de Laprade, et sur la route départementale 2 de l'immeuble de Monsieur Jean-Luc Constantin (jardinier) à l'école maternelle, avec une réalisation de liaisons douces.

Les aménagements envisagés doivent répondre à l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité à et de mise en valeur du village.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 421 653 € HT dont 347 059 € HT affectée aux travaux.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux en trois tranches.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

AR Prefecture

016-211600200-20230620-D\_037\_2023-DE  
Reçu le 22/06/2023

**APPROUVE** la réalisation de la fin des aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementales n°17 et 2 et des rues Saint-Jean et du Minage ;  
**ADOpte** le programme de l'opération énumérée ci-dessus ;  
**APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;  
**SOLLICITE**, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et de l'Agence de l'eau Adour Garonne,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Pour mémoire, les coûts prévisionnels de l'opération :

	Tranche A Bas de la rue Saint-Jean - Passage du Charretier et fin de la rue du Minage	Tranche B R.D.17 : du carrefour St-Jean / sortie du village vers Laprade	Tranche C R.D.2 : liaison entre la jardinerie et l'école maternelle
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [€ HT]	150 649,00	162 980,00	108 024,00
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [€ TTC]	180 779,00	195 576,00	129 629,00

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 22/06/2023  
- Publié et/ou Notifié le : 22/06/2023  
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 22/06/2023.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/06/2023.  
Le Maire,  
Charles AUDOIN





EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/06/2023

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. POUPEAU Daniel (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Mme CADIOT Clémence

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. MONTIGAUD Samuel.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Modification de la Régie de recettes de l'Église monolithe pour vendre des affiches et des magnets illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne**

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 1961 créant la régie de recettes de l'Église monolithe,

Vu l'arrêté municipal du 03/06/1964 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 20/07/1993 permettant l'encaissement des produits de la vente des brochures sur l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 28/07/2011 permettant la vente des médailles "souvenir" (ou jetons touristiques) à l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 23/03/2017 redéfinissant les règles de la régie de recettes de l'Église monolithe,

Monsieur le Maire propose de modifier la régie pour pouvoir vendre des affiches et des magnets illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne à l'Église souterraine Saint-Jean dite église monolithe, produits réalisés par l'artiste « Doz ».

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**DÉCIDE** de modifier la régie de recettes de l'Église monolithe pour y intégrer l'opération de vente des affiches et des magnets décrite ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 22/06/2023  
- Publié et/ou Notifié le : 22/06/2023  
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 22/06/2023.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/06/2023.  
Le Maire,  
Charles AUDOIN



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/06/2023

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. POUPEAU Daniel (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Mme CADIOT Clémence

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. MONTIGAUD Samuel.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Régie de recettes de l'Église monolithe – Vente d'affiches et de magnets – détermination du prix de vente.**

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 1961 créant la régie de recettes de l'Église monolithe,

Vu l'arrêté municipal du 03/06/1964 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 20/07/1993 permettant l'encaissement des produits de la vente des brochures sur l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 28/07/2011 permettant la vente des médailles "souvenir" (ou jetons touristiques) à l'Église Monolithe,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 23/03/2017 redéfinissant les règles de la régie de recettes de l'Église monolithe,

Vu l'accord du conseil municipal pour vendre des affiches et des magnets illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne, il y a lieu de déterminer le prix de vente,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À la majorité, 8 voix pour,  
1 voix contre : Mme ALÉPÉE Anne-Marie

**DÉCIDE** de vendre l'affiche au prix de 20,00 € l'unité, et le magnet à 5,00 € l'unité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 22/06/2023  
- Publié et/ou Notifié le : 22/06/2023  
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/06/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/06/2023.

Le Maire,  
Charles AUDOIN



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/06/2023

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. POUPEAU Daniel (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENTE NON EXCUSÉE** : Mme CADIOT Clémence

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. MONTIGAUD Samuel

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Mise en place d'un nouveau moyen de paiement à la régie municipale de recettes cérémonie de mariages à l'église Monolithe

Monsieur le Maire rappelle que des organisateurs de mariages utilisent l'Église souterraine Saint-Jean (église monolithe) pour réaliser des cérémonies de mariage dans ce lieu historique. Elles se tiennent entre 12 heures et 14 heures pour ne pas gêner les visiteurs.

Le règlement de la redevance de la mise à disposition de l'Église souterraine Saint-Jean (église monolithe) se fait en espèces et/ou en chèques bancaires ou postaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en place d'un nouveau moyen de paiement par carte bancaire.

Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur.

Ce nouveau moyen de paiement occasionne des frais supplémentaires : le groupement des cartes bancaires percevra sur chaque transaction un tarif "secteur public local".

Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
À l'unanimité.

**DÉCIDE** :

- d'autoriser la régie municipale cérémonie de mariages à l'église monolithe à encaisser les recettes par carte bancaire,
- d'accepter de prendre en charge les coûts liés à ce mode de paiement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à engager les travaux éventuels nécessaires à cette réalisation et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 22/06/2023  
- Publié et/ou Notifié le : 22/06/2023  
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22/06/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22/06/2023.

Le Maire,  
Charles AUDOIN

